



Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Deuxième Commission
Point 52 de l'ordre du jour
Mise en œuvre et suivi des textes issus
de la Conférence internationale sur
le financement du développement

Afrique du Sud* : Projet de résolution

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004 et 60/188 du 22 décembre 2005, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004 et 2006/45 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement²,

Ayant examiné le résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 60/1.

² A/61/253.



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 24 avril 2006³,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement du Qatar d'accueillir la première Conférence internationale de suivi qui sera chargée de faire le point de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey⁴ et à la résolution 60/188;

1. *Décide* que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey aura lieu à Doha en 2008, à une date qui reste à déterminer en accord avec le pays hôte;

2. *Décide également*, conformément à la résolution 60/188 de l'Assemblée générale, de commencer à préparer la Conférence de suivi au cours de la présente session de l'Assemblée générale et, à cette fin, *prie* le Président de l'Assemblée générale de tenir, à partir de janvier 2007, des consultations totalement ouvertes et transparentes avec tous les États Membres sur toutes les questions liées à la Conférence de suivi;

3. *Réitère* que la Conférence de suivi devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les nouveaux défis et les problèmes qui se dessinent;

4. *Réaffirme* sa volonté de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à sa résolution 52/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du processus de suivi du Consensus de Monterrey;

5. *Décide* de tenir, immédiatement après la session de printemps du Conseil économique et social, le Dialogue de haut niveau de 2007 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation internationale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, à cet égard, invite le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social de se consulter au sujet de la date de ces deux réunions de haut niveau;

6. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »;

³ A/61/81-E/2006/73.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

7. *Prie* le Secrétaire général de présenter, au titre de cette question, une évaluation analytique de l'état d'application du Consensus de Monterrey et de la présente résolution, qu'il établira en étroite collaboration avec la principale institution participant au processus de financement du développement.
